



Université de Bretagne Occidentale



Faculté de Droit Economie Gestion et AES

MASTER DROIT

Parcours

**« DROIT DES PERSONNES
VULNERABLES »**

LIVRET DE L'ETUDIANT

Année Universitaire 2025-2026

SEPTEMBRE 2025

UFR DROIT ET SCIENCES ECONOMIQUES – 12 Rue de Kergoat – CS 93837 - 29238 BREST CEDEX
TEL 02-98-01-60-23 – Fax 02-98-01-65-90 www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie



MOT DU DIRECTEUR

Chers étudiants,

Bienvenue à l'Université de Bretagne occidentale et dans le Master Droit parcours « *Droit des personnes vulnérables* ». Ce Master vous offre l'opportunité, en deux ans, de compléter vos connaissances générales acquises en licence, par une spécialisation de vos compétences juridiques relatives aux droits des personnes vulnérables (plus particulièrement les mineurs et les majeurs protégés).

De façon générale, vous renforcerez vos connaissances et vos réflexes juridiques par l'apprentissage des méthodes de recherche, d'analyse et de rédaction. Vous complèterez votre formation relative à l'utilisation des outils juridiques, à la réflexion juridique ainsi qu'à la présentation de recherches personnelles sous une forme orale ou écrite (par exemple, à travers des exposés en cours ou l'exercice de note de synthèse). La rédaction d'un mémoire de recherche (prélude à une future thèse de doctorat), d'un mémoire de stage (à l'appui des premières expériences dans le monde professionnel) ou de la préparation à des concours dans le cadre des enseignements de l'Institut d'études judiciaires participent à acquérir un important bagage juridique. Dans cette optique, vous veillerez à réfléchir à votre sujet de mémoire ainsi qu'à effectuer vos démarches relatives à la recherche de votre stage dès le début de l'année universitaire.

De façon spécifique, vous acquerrez des connaissances pointues sur les droits des personnes vulnérables. Mêlant une approche théorique et une présentation pratique, le master vous propose une réflexion approfondie de la notion de vulnérabilité. Notion fondamentale, elle démontre sans cesse son intérêt et son influence sur notre évolution sociale et sociétale. Face au vieillissement de la population, à l'évolution de la délinquance des mineurs, à la crise économique comme aux récentes migrations de population vers l'Union européenne, les questions relatives à la protection de l'enfance ou à la protection des majeurs sont l'objet de nombreuses réflexions et d'importantes réformes. Ce master s'inscrit dans ces réflexions et ces évolutions.

Les enseignements dispensés et les expériences proposées pendant cette formation permettront de mettre en exergue les spécificités juridiques de cette matière. A l'appui de vos connaissances, vous pourrez effectuer votre choix d'insertion professionnelle. Si ce projet est encore flou et incertain, ces deux années de formation permettront de le préciser pour envisager votre avenir professionnel.

Je vous souhaite une belle année universitaire et je reste à votre disposition.

Monsieur François-Xavier ROUX-DEMARE

Chargé de mission Inclusion de l'Université

Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles

Directeur du Master Droit des personnes vulnérables

Directeur du Master Magistrature

Responsable du Diplôme universitaire de Criminologie

Responsable du Diplôme universitaire de Droit animalier

Responsable de l'axe Vulnérabilité du laboratoire de recherche Lab-LEX (UR 7480)

francois-xavier.roux-demare@univ-brest.fr ou fxrd@live.fr

PRÉSENTATION DU DIPLOME

OBJECTIFS

Cette spécialité transversale du droit privé, le droit des personnes vulnérables, est aujourd'hui une véritable priorité pour les juristes, comme en atteste le rapport d'activité de la Cour de cassation pour 2010, consacré à ce domaine. Le Master Droit parcours Droit des personnes vulnérables forme l'étudiant à la maîtrise des dispositifs juridiques (droit civil, droit pénal, droit de la protection et de l'action sociales, droit de la santé) applicables aux personnes physiques considérées comme vulnérables en raison, notamment, de leur âge (minorité, vieillesse), d'une déficience physique ou mentale (handicap, dépendance), de leur état de santé (grossesse, maladie), de leur situation économique ou sociale (exclusion).

Le titulaire de ce diplôme est capable d'encadrer juridiquement les interventions sociales, de veiller à la prévention des contentieux, de proposer des solutions en cas de litiges, notamment dans les services sociaux des collectivités territoriales, les associations tutélaires, les établissements médico-sociaux ou médico-éducatifs, les associations de défense...

La formation envisage les différents aspects juridiques de la protection des personnes vulnérables, sensibilise aux problèmes éthiques posés par l'intervention protectrice et permet de mesurer les enjeux des réformes en cours. Elle fournit les repères conceptuels et familiarise l'étudiant avec la documentation appropriée. Elle favorise un regard critique des acteurs sur leur pratique professionnelle.

Trois grandes options sont possibles :

1° Première option : l'option Recherche.

L'aspect recherche insiste sur la méthodologie de la recherche juridique dans la perspective d'un doctorat en droit privé. Cette option vise à favoriser une réflexion sur la notion de vulnérabilité et les modalités de la protection, et sur le développement de la démarche contractuelle dans le secteur social et médico-social. L'objectif est d'acquérir des aptitudes au raisonnement, à l'interrogation et à la formulation écrite. Accompagné par les enseignements (et plus particulièrement le directeur de mémoire), l'étudiant bénéficiera d'un apprentissage pour la réflexion et la problématisation d'un sujet de recherche, ainsi que de la méthode pour rédiger un mémoire et le soutenir oralement. Elle permet d'envisager la poursuite des études universitaires par un doctorat avec le soutien du laboratoire de recherche Lab-*LEX* (EA 7480) et de ses enseignants-chercheurs, dont la vulnérabilité se présente comme un des axes fondamentaux.

Pour appréhender le métier d'enseignant-chercheur, un stage de 8 semaines en laboratoire (pour travailler son mémoire mais également participer activement aux travaux du laboratoire, par une présence et des recherches spécifiques), ainsi que la participation à des séminaires de recherche (colloques, conférences, etc.), est prévu dans le cadre de cette option lors de la deuxième année de master. Une convention de stage devra donc être établie pour son bon déroulement.

2° Deuxième option : l'option Professionnelle.

L'aspect professionnel doit permettre de fournir aux étudiants les outils – théoriques et pratiques – pour intégrer rapidement le monde professionnel. Pour ce faire, l'équipe enseignante, qui accompagne les étudiants durant cet apprentissage, se compose d'universitaires et de professionnels. Cette option forme plus particulièrement l'étudiant à l'encadrement juridique de l'activité des établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'aux métiers de la justice. L'étudiant effectue un stage dans une entreprise, une association ou une structure publique. Un grand nombre de structures peuvent ainsi être envisagées avec un lien évident avec la vulnérabilité (cabinet d'avocats, étude d'huissier, etc.). Ce stage peut être effectué en France comme à l'étranger. A la suite de ce stage, l'étudiant soutient un mémoire, qu'il aura rédigé à l'appui de cette expérience professionnelle. Pour l'accompagner dans l'ensemble de cette démarche, l'étudiant est encadré par un tuteur universitaire et un tuteur de stage. Bien évidemment, la recherche de stage, d'emploi et l'intégration professionnelle se présentent comme une

préoccupation fondamentale de la formation, les étudiants étant également accompagnés dans ces domaines (valorisation du profil professionnel, outils pour explorer et cibler le stage et l'emploi). Que cela soit en 1^{re} année ou en 2^e année de master, le calendrier prévoit des périodes dédiées au déroulement de ce stage. Toutefois, ce stage peut avoir une durée supérieure à la période précisée dans le calendrier ou se poursuivre pendant la période de vacances estivales. De même, ce stage peut se dérouler en France comme à l'étranger.

3° Troisième option : l'option Institut d'études judiciaires (IEJ).

L'aspect **carrières juridiques** permet de se préparer aux carrières judiciaires, notamment à l'examen d'entrée à l'école des avocats ou les concours de greffier. L'étudiant pourra se prévaloir d'une spécialisation avec les cours spécifiques du Master, ainsi que des enseignements dispensés à l'Institut d'études judiciaires.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Grâce à la formation reçue dans ce master parcours Droit des personnes vulnérables, les étudiants se voient offrir un vaste champ de compétences et de métiers les plus divers, englobant le droit et la vulnérabilité : avocat, magistrat, huissier, juriste au sein d'association, notamment les associations tutélaires, de collectivités locales, d'établissement public, mandataire judiciaire à la protection des majeurs et des mineurs, enseignant-chercheur ou chercheur (après un doctorat), etc.

Le diplômé du master pourra prétendre à l'exercice de fonctions de juriste dans toutes les structures concernées par la prise en charge ou la protection de personnes vulnérables : justice (juridiction, barreau, protection judiciaire de la jeunesse, service d'insertion et de probation...), services administratifs d'action sanitaire ou sociale (aide sociale à l'enfance, service personnes âgées, personnes handicapées, services d'insertion...), d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, services juridiques des établissements de santé, personnes privées gérant des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux, associations tutélaires, associations de défense ou de protection (des victimes, enfants, personnes âgées, consommateurs...), associations de lutte contre les discriminations...

L'intégration professionnelle est d'autant plus aisée que les étudiants ont effectué des stages très pratiques (en M1 ou en M2), qu'ils ont rencontré des professionnels au cours de leur formation et que la demande en juristes est en progression constante dans ces domaines longtemps délaissés.

Poursuite d'études : l'étudiant qui le souhaite pourra poursuivre ses études par un doctorat en droit, s'il a manifesté des aptitudes et du goût pour la recherche juridique.

CODES ROME :

K1902 (Collaboration juridique)

K1903 (Défense et conseil juridique)

K1904 (Magistrature)

K2108 (Enseignement supérieur)

K1901 (Aide et médiation judiciaire)

ORGANISATION ET CONTENU DE LA FORMATION

Le parcours Droit des personnes vulnérables comprend 4 semestres, répartis sur deux années. L'offre de formation est structurée en semestres et en unités d'enseignement capitalisables (article 4 arrêté du 22 janvier 2014). La formation est composée d'unités d'enseignements (UE) capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits qui leur est attribué (120 crédits pour la totalité du parcours de master). Ces UE sont elles-mêmes composées d'un ou de plusieurs éléments constitutifs (EC).

Programme de la première année du master droit des personnes vulnérables

Semestre 7

UE 1 : Prévenir les risques sociaux	11 crédits
- Droit de l'aide et action sociale (Coeff.4.5)	44h
- Politiques sociales (Coeff. 4.5)	30h
- Les contrats d'assurance (Coeff. 2)	20h
UE 2 : Protéger la personne vulnérable	9 crédits
- Sujet, lien social et vulnérabilité (Coeff. 3)	
Droit	9h
Philosophie (Ufr Lettres)	9h
Psychologie (UFR Lettres)	9h
Sociologie (Ufr Lettres)	9h
- Bloc pénal (Coeff. 3)	
Les atteintes aux personnes	20h
Cybercriminalité	10h
- Contentieux international des droits humains (coeff 3)	17h
UE 3 : Protéger le patrimoine de la personne vulnérable	8 crédits
- Les contrats portant sur l'usage des biens (bail, prêt, crédit)	20h
- Le contrat de vente (droit commun et droit de la consommation)	20h
- La protection du consommateur	20h
- Gestion comptable	24h
UE 4 : Compétences linguistiques	2 crédits
1 option(s) au choix parmi 3	
- Anglais	20h
- Espagnol	20h
- Allemand	20h

Semestre 8

UE 1 : Prévenir les risques médico-sociaux	11 crédits
- Droit de la santé (Coeff. 5.5)	30h
- Droit de la sécurité sociale (Coeff. 5.5)	44h
UE 2 : Protéger la personne vulnérable	8 crédits
- Gestion budgétaire et financière (Coeff. 4)	30h
- Garanties du crédit (Coeff. 4)	30h
UE 3 : Préparer la vie professionnelle	9 crédits
- Communication et techniques de recherche d'emploi (non évaluée)	
- Recherche de stage et préparation d'un entretien d'embauche (non évaluée)	6h
- Recherche documentaire informatisée à la bibliothèque (non évaluée)	6h
- Connaissance du milieu du travail (non évaluée)	
- Rencontres avec des professionnels (non évaluée)	
- Participation à des colloques et conférences (non évaluée)	
1 option(s) au choix parmi 2	
- Option recherche	
Méthodologie du mémoire de recherche	2h
Rapport de recherche	
- Option Stage	
Méthodologie du rapport de stage	2h
Préparation à l'alternance (non évalué)	10h
Stage 140h	
UE 4 : Compétences linguistiques	2 crédits
1 option(s) au choix parmi 3	
- Anglais (Coeff. 2)	20h
- Espagnol (Coeff. 2)	20h
- Allemand (Coeff. 2)	20h
1 Option	
Ue competences Numeriques : Pix metiers du droit (facultatif)	

Programme de la deuxième année de master droit des personnes vulnérables

Semestre 9

UE 1 : Protection judiciaire et administrative de la personne vulnérable : Personne majeure

13 crédits

- Les mesures d'accompagnement social personnalisé et d'accompagnement judiciaire	3h
- Les mesures de protection juridique (conventionnelle et judiciaire)	15h
- Les acteurs de la protection	3h
- La santé des personnes vulnérables	12h
- Responsabilité civile des intervenants et des services	9h
- Responsabilité administrative action médico-sociale	5h
- Protection de la personne du majeur protégé	10h
- Question d'actualité des personnes vulnérables (Personnes-Famille)	15h
- Cas pratique de synthèse	6h

UE 2 : Protection des intérêts patrimoniaux et sociaux de la personne vulnérable

15 crédits

- Droit du surendettement	6h
- Les actes patrimoniaux des personnes protégées (majeures et mineures)	7h
- Gestion du patrimoine des mineurs et majeurs en tutelle (pratique professionnelle)	1.5h
- Protection sociale	6h
- Insertion professionnelle et sociale des personnes handicapées	6h
- Lutte contre l'exclusion	3h
- Logement et hébergement	3h
- Les missions sociales du Conseil départemental	2h
- Rôle des associations	3h
- Solidarités familiales	10h
- Droit et contentieux des étrangers	18h
- Protection des données personnelles	8h
- Question d'actualité des personnes vulnérables (Patrimonial)	15h
- Cas pratiques de synthèse	6h

UE 3 : Compétences linguistiques

2 crédits

1 option(s) au choix parmi 3

- Anglais	20h
- Espagnol	20h
- Allemand	20h

Semestre 10

UE 1 : Protection administrative et judiciaire de la personne vulnérable : Personne mineure

8 crédits

- Filiation et autorité parentale (exercice, délégation, retrait)	15h
- Administration légale – Tutelle	6h
- Protection de l'enfance en danger (ASE, signalement, mesures civiles)	24h
- Adoption	6h
- Accès du mineur à la justice	4h
- Cas pratique de synthèse	6h

UE 2 : Personne vulnérable victime d'infraction pénale

10 crédits

- Mesures pénales de protection	12h
- Victimologie	12h
- Victime et procédure pénale : approche théorique	8h
- Victime et procédure pénale : pratique judiciaire	3h
- Dispositifs d'aide aux victimes	3h
- Responsabilité pénale des intervenants et des services	9h
- Enfance délinquante	10h
- Criminologie	12h
- Pénologie	12h
- Cas pratique de synthèse	6h

UE 3 : Préparer la vie professionnelle

12 crédits

- Communication et techniques de recherche d'emploi	
- Valorisation du profil professionnel et outils pour explorer le stage et l'emploi	6h
- Connaissance du milieu du travail	
- Rencontres avec des professionnels	
- Participation à des colloques et conférences - 6 conférences de 2 heures	12h
- Journée d'étude	
- Expérience en milieu professionnel	

1 option(s) au choix parmi 3

- Option recherche

Accueil en laboratoire de recherche

Rédaction d'un mémoire de recherche

Initiation à l'éthique et à l'intégrité scientifique

2h

Méthodologie et épistémologie de la recherche en droit

18h

- Option Pratique professionnelle

Stage en milieu professionnel

Rédaction d'un mémoire professionnel

Méthodologie du mémoire professionnel

3h

- Option IEJ

Suivi de la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA organisée par l'IEJ

Note de synthèse

9h

Droit des obligations

22h

Préparation au grand oral de libertés fondamentales

9h

Participation à l'examen blanc d'entrée au CRFPA organisé par l'IEJ

1 option(s) au choix parmi 2

Droit civil

12h

Droit pénal

12h

1 option(s) au choix parmi 2

Procédure Civile

14h

Procédure Pénale

14h

Validation langue étrangère en Master

Descriptif des UE

En M1, l'étudiant suit sur deux semestres des cours répartis en UE lui apportant de solides connaissances techniques relatives au droit des vulnérables dans sa diversité (droit de la sécurité sociale, droit de l'aide sociale et de l'action sociale, politiques sociales, droit de la santé), droit des vulnérables à travers le droit de la consommation ; le droit pénal (Atteintes aux personnes, Cybercriminalité) ; le droit lié au contrat. La dimension internationale est également présente (Contentieux international des droits humains). Des cours, plus orientés vers l'acquisition de compétences en direction de services, sont proposés (Gestion comptable, Gestion budgétaire). Un cours transversal consacrée à « *Sujet, lien social et vulnérabilité* » permet aux étudiants de se questionner sur la notion même de vulnérabilité et de rencontrer des intervenants de tous horizons (ce cours est mutualisé et fait intervenir des personnes de diverses compétences, d'où un volume horaire important de 36h CM qui traduit ces spécificités). Deux UE d'approfondissement permettent de travailler une autre matière et de se familiariser à la recherche, aboutissant à un mémoire pour certains, et de suivre un stage. Deux UE Préparation à la vie professionnelle permettent à l'étudiant de connaître le monde du travail, de travailler son insertion professionnelle, de développer ses compétences de flexibilité et d'adaptabilité. L'informatique appliquée aux métiers du droit renforce ces compétences.

En M2, l'étudiant approfondit et complète ses connaissances par l'acquisition de nouvelles connaissances encore plus techniques, qui lui seront d'application immédiate dans le monde du travail. Concrètement, l'accent est mis sur la protection de la personne du vulnérable (administrative et judiciaire), qu'il s'agisse de mineurs ou de majeurs, la protection de son patrimoine et l'insertion et prise en charge des besoins de la personne vulnérable. Les étudiants compléteront leurs compétences juridiques par des compétences facilitant leur insertion professionnelle.

Recherche de stage

Les stages (M1 et M2) : Le stage a notamment pour objet de mettre l'étudiant en situation d'exercer ses compétences en milieu professionnel.

En M1, l'étudiant a le choix entre un stage (1 mois au minimum), un mémoire de recherche et une étude de cas.

En M2, le stage de 8 semaines minimum est obligatoire pour l'option professionnelle (les stages plus longs étant vivement soutenus) et l'option recherche (avec un stage au laboratoire de recherche). Un stage est également possible dans l'option IEJ.

La recherche de stage est laissée à l'initiative des étudiants et participe ainsi à la réalisation des objectifs professionnels.

Procédure à suivre pour la recherche de stage :

1. L'étudiant fait valider son projet de stage auprès du responsable de la formation ou de son enseignant référent. Il complète ensuite sa convention de stage directement sur l'application Pstage, accessible depuis son ENT.
2. L'étudiant signe la convention de stage et la fait signer par le maître de stage et son enseignant référent. Il remet ensuite la convention au secrétariat administratif qui se charge de la signature par le président de l'université (ou son représentant).
3. Le responsable administratif informe l'étudiant lorsque sa convention est disponible et lui remet avec une fiche d'appréciation à compléter par le maître de stage.
4. Le rapport de stage est déposé à la scolarité en autant d'exemplaire que l'enseignant référent l'aura indiqué.
5. La soutenance de stage se déroulera en fin d'année universitaire.

MODALITES D'EVALUATION 2^e ANNEE

Il s'agit des épreuves communes aux trois options. Outre l'examen de langue vivante, l'étudiant passe un écrit terminal et un grand oral, doit remettre une note de synthèse, et est soumis à un contrôle continu.

Langues vivantes :

L'étudiant est sanctionné par un contrôle continu (écrit ou oral) et un contrôle terminal (oral de 20 min sans préparation).

Ecrit terminal :

L'étudiant passe un écrit d'une durée de 5 heures permettant l'évaluation de l'ensemble des matières enseignées durant cette seconde année de master, choisies ou non en contrôle continu.

Grand oral :

L'étudiant passe un grand oral qui porte sur l'ensemble des enseignements. L'étudiant aura 30 minutes de préparation. Pour l'oral, il dispose de 10 minutes pour présenter son travail, puis suivi de questions sur les 20 minutes restantes.

Note de synthèse :

Un travail de note de synthèse doit être réalisé par l'étudiant sur un sujet qui lui est transmis en début d'année, en lien avec la notion de vulnérabilité. Ces travaux seront réalisés par groupe de deux étudiants, éventuellement par trois étudiants. Les conditions de répartition des sujets et des étudiants par groupes sont laissées à l'appréciation du directeur du master.

Les travaux personnels des groupes sont à remettre à la scolarité pour le mois de juin. La détermination de la date sera transmise aux étudiants, restant fonction du calendrier de l'année concernée et des éventuelles manifestations associées à ce travail. En effet, ces travaux pourront faire l'objet d'une restitution sous la forme d'une journée d'étude.

Contrôle continu :

Un contrôle continu concerne deux unités au choix de l'étudiant, d'une part un contrôle continu pour une UE Disciplinaire et d'autre part un contrôle continu pour une UE Approfondissement.

L'étudiant effectue le choix des UE qui feront l'objet d'un contrôle continu.

- Pour les UE Disciplinaires, il choisit entre l'UE1 Disciplinaire (Personne majeure) et l'UE2 Disciplinaire (Personne mineure).
- Pour l'UE Approfondissement, il choisit entre l'UE1 Approfondissement (Carrières sociales) et l'UE2 Approfondissement (Carrières judiciaires)

Ce choix s'effectue la première semaine de la rentrée.

Le contrôle continu se compose alors de deux notes par UE concernées, deux notes pour le contrôle continu de l'UE Disciplinaire et deux notes pour le contrôle continu de l'UE Approfondissement. Pour chaque UE, les deux notes correspondent à des travaux déterminés comme il suit :

- La première note par UE s'appuie sur un travail réalisé sur une matière dispensée dans l'UE correspondante. Si l'étudiant choisit les UE, les matières sur lesquelles portent les travaux font l'objet d'une répartition par le directeur du master. Par exemple, si l'étudiant choisit l'UE Disciplinaire relative à la personne mineure, un travail pourra lui être attribué – au choix du directeur – dans le cadre du cours Filiation et autorité parentale, Administration légale – Tutelle, Protection de l'enfance en danger, etc.
Ces deux travaux prennent la forme d'un exposé oral lors des cours correspondants, accompagnés par la remise d'un écrit. Le sujet est transmis un mois avant le déroulement du cours par l'enseignant dispensant la matière.
- La seconde note par UE s'appuie sur un travail réalisé dans le cadre du cours « Cas pratique de synthèse » des UE choisis par l'étudiant. Les travaux sont des exercices pratiques (cas pratique, critique de loi, etc.) dont les sujets sont remis par l'enseignant un mois avant la remise. Les sujets peuvent concerner l'ensemble des matières des UE correspondantes, le cours de « Cas pratique de synthèse » permettant une approche spécifique ou transversale des matières. L'étudiant doit remettre une restitution écrite de son travail.

Le contrôle continu prend donc la forme de 4 notes.

A ces épreuves communes, des notations dépendent des options :

- Pour les étudiants ayant choisi l'option professionnel : le stage doit se dérouler sur les mois d'avril, de mai et de juin (8 semaines minimum). L'étudiant doit rédiger un mémoire de stage. Il s'agit d'un travail de recherche effectué dans le cadre d'un stage professionnel et relatant le travail réalisé par le stagiaire à partir d'un questionnaire juridique intéressant la structure d'accueil (40 à 60 pages). Les soutenances des mémoires professionnels durent environ une heure (tuteur de stage + enseignant référent ou deux enseignants).
- Pour les étudiants ayant choisi l'option recherche : il y a la réalisation d'un mémoire de recherche ainsi qu'un stage (8 semaines) au sein du laboratoire de recherche (Lab-LEX). Il est demandé aux étudiants la production d'un mémoire de recherche sur la base d'une problématique de recherche définie par l'enseignant-chercheur référent (80 pages). Il est conçu et rédigé selon les règles de la méthodologie juridique. Les soutenances des mémoires durent environ une heure devant deux enseignants (dont l'enseignant référent).
- Pour les étudiants ayant choisi l'option IEJ : des enseignements spécifiques donnent lieu à des épreuves d'examens gérés par l'IEJ. Il n'y a pas de stage, ni de mémoire pour les étudiants ayant choisi cette option. Si l'étudiant réalise néanmoins un stage, celui-ci donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage (20 pages) ou d'un travail de synthèse défini avec un enseignant-chercheur

SUIVI ET ÉVALUATION DU STAGE

Enseignant référent :

Il s'agit d'un enseignant-chercheur intervenant dans la formation, choisi par l'étudiant, qui accepte d'encadrer le stagiaire, de l'aider dans la rédaction du rapport de stage et de prendre contact avec le maître de stage.

Les étudiants de la finalité recherche sont suivis par un enseignant-chercheur de la formation dans le cadre du stage réalisé dans le laboratoire et pour la réalisation de leur mémoire de recherche.

Maître de stage :

Dans le cadre de l'option Professionnelle, le maître de stage est la personne qui accueille le stagiaire dans le lieu de stage. Il organise le cadre général du stage en apportant l'aide technique nécessaire. Il est la personne référentielle du stagiaire. A la fin du stage, il remplit la fiche d'appréciation du stagiaire laquelle devra être envoyée au responsable de la formation à l'Université de Bretagne occidentale.

Jury de soutenance de stage :

Le jury de soutenance de stage est composé du maître de stage et de l'enseignant référent.

Le jury procède à l'évaluation du rapport de stage en tenant compte de la fiche d'appréciation du stagiaire remplie par le maître de stage et à sa soutenance orale. Cette soutenance permet une présentation du travail effectué par l'étudiant, puis d'un questionnement mené par les membres du jury à propos du terrain de stage, des techniques juridiques rencontrées ou utilisées, etc. Il s'agit notamment de permettre de comparer le contenu du rapport écrit et l'acquisition de savoirs. Le jury prendra soin de vérifier si le stagiaire a bien répondu à l'objet du stage et s'il est capable de restituer oralement en public le travail réalisé.

Jury de soutenance du mémoire recherche :

Le jury de soutenance du mémoire recherche est composé de l'enseignant référent et d'un autre enseignant de la formation.

RÉGIME DES EXAMENS

Obtention du diplôme :

L'obtention du master suppose la validation de toutes les UE le composant, soit isolément, soit par compensation selon les règles ci-dessous décrites. Il suppose en outre la certification de la maîtrise d'une langue vivante étrangère (voir *infra*).

A l'issue des deux premiers semestres de master, l'étudiant qui a validé toutes les UE des semestres 7 et 8 peut demander la délivrance d'une maîtrise.

Les délibérations sont semestrielles en master 1, annuelles en master 2.

Validation d'une UE :

Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant, compte tenu des coefficients affectés aux éléments constitutifs, est supérieure ou égale à 10. L'étudiant obtient alors les crédits affectés à l'UE. Les éléments constitutifs d'une UE dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne ne sont pas capitalisables indépendamment de l'UE elle-même.

Compensation :

Une UE peut aussi être validée par compensation, par obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 dans l'ensemble des UE de l'année de master correspondante. Dans ce cas, l'étudiant obtient les 60 crédits affectés à l'année de master correspondante et valide les deux semestres correspondants. Le jeu de la compensation est toutefois limité en 2^e année de master (voir *infra*).

Attention, il n'y a ni compensation, ni capitalisation semestrielle.

Validation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère :

Selon les dispositions de l'arrêté du 25 avril 2002 (art. 6 al. 3) « ***le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère*** ».

L'étudiant qui a obtenu, en 1^{re} ou en 2^e année de master, une note moyenne supérieure ou égale à 10 aux épreuves de la langue vivante enseignée, est réputé avoir cette aptitude.

L'étudiant peut aussi faire constater sa maîtrise d'une autre langue étrangère que celles enseignées dans le master, à condition que cette langue soit enseignée à l'UBO. Il doit, dans ce cas, préciser son choix sur la fiche d'inscription aux examens dès la 1^{re} année de master. La validation peut intervenir soit pendant la 1^{re} année, soit pendant la 2^e année de master, au choix de l'étudiant.

En cas d'échec (à l'issue des deux sessions, moyenne non obtenue dans la langue enseignée ou niveau de langue choisie jugé insuffisant), l'étudiant est autorisé à solliciter à nouveau une validation au plus tard en septembre de l'année au cours de laquelle il achève sa 2^e année de master.

L'étudiant étranger dont le français n'est pas la langue maternelle est supposé maîtriser sa langue première ; il obtient donc automatiquement la validation visée, à condition d'en avoir exprimé l'intention sur la fiche d'inscription aux examens.

Attention : la validation de la maîtrise d'une langue étrangère ne dispense pas l'étudiant de suivre les enseignements obligatoires de langue inscrits au programme de sa formation, tant en 1^{re} année qu'en 2^e année de master, ni de l'évaluation correspondante.

2^{ème} session :

L'étudiant **doit** représenter en 2^e session, dite de rattrapage, toutes les UE non validées, sous réserve de l'exception prévue pour l'UE Préparation à la vie professionnelle du semestre 8 (V. *infra*). Toutefois, l'étudiant conserve de la 1^{re} à la 2^e session, sauf décision contraire de sa part, le bénéfice d'une note supérieure ou égale à la moyenne obtenue dans un élément constitutif d'une UE non validée. La note obtenue en 2^e session se substitue à la note de la 1^{re} session, même si elle est inférieure.

Par exception, l'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne dans l'évaluation de son mémoire ou de son stage dans l'UE Préparation à la vie professionnelle du semestre 8, peut décider de ne pas représenter ce travail en 2^e session. Il se voit alors attribuer la note obtenue en 1^{re} session.

Les modalités d'examens de la 2^e session peuvent être différentes de celles de la 1^{re} session.

Le redoublement :

Il est de droit en 1^{re} année, soumis à décision du jury en 2^e année.

Mentions de mérite :

Les diplômes délivrés par l'Université sont assortis de mentions attribuées en fonction de la moyenne obtenue aux examens.

S'agissant de la maîtrise, la mention est attribuée sur la base de la moyenne obtenue dans les semestres 7 et 8. Pour le master, le calcul de la moyenne se fait sur les deux derniers semestres du parcours.

Les mentions sont les suivantes :

- | | |
|----------------|---|
| - Passable : | pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 |
| - Assez Bien : | pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 |
| - Bien : | pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 |
| - Très Bien : | pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 |

Dispositions particulières à la 1^{re} année de master :

Incidence de l'absence de l'étudiant à une épreuve : lors de la 1^{re} session d'examen, l'absence d'un étudiant à une épreuve interdit la validation de l'UE et donc de l'année, quel que soit le total des points obtenus dans les autres éléments constitutifs de l'UE et dans les autres UE de l'année. L'étudiant est déclaré défaillant dans l'UE concernée. Cette défaillance ne fait pas obstacle à la validation et à la capitalisation des autres UE.

En 2^e session, l'absence de l'étudiant n'empêche pas le calcul de moyenne, les matières non présentées à l'examen étant affectées de la note zéro.

Dispositions particulières à la 2^e année de master :

L'accès aux semestres 9 et 10 suppose la validation des 60 crédits des semestres 7 et 8. Les candidatures font l'objet d'une sélection.

La validation des UE des semestres 9 et 10 est possible, soit isolément (moyenne de 10 entre les divers éléments constituant l'UE, en tenant compte des coefficients éventuels), soit par compensation entre les UE de l'année (moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, compte tenu du coefficient de chacune).

Toutefois, sauf décision contraire du jury :

- Une note inférieure à 10/20 dans l'UE Orientation / Intégration professionnelle empêche sa validation et la compensation.
- Une note inférieure à 7/20 dans une autre UE (hors l'UE Orientation / Intégration professionnelle) empêche sa validation et la compensation.

2^e session

Lorsqu'à l'issue de la 1^{re} session, l'étudiant obtient la moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, mais ne les valide pas toutes en raison des exigences de note minimale ci-dessus exposées, le jury de master peut le dispenser de représenter en 2^e session les UE dans lesquelles il a obtenu au minimum 8, mais moins de 10. L'étudiant peut renoncer à cette dispense pour représenter en 2^e session les UE concernées.

Validation du C2i niveau 2 métiers du droit – PIX (<https://pix.fr/>) :

La formation C2i niveau 2 métiers du droit, amenée à devenir le PIX, porte sur l'acquisition de compétences dans les domaines droits et obligations liées aux activités numériques, au traitement de l'information juridique, à l'établissement, la transmission et la conservation des informations juridiques, à la lutte contre la cybercriminalité, à la maîtrise des enjeux de l'économie numérique...

La validation de ce diplôme est indépendante du diplôme principal de Master.

Le C2i niveau 2 métiers du droit suppose la maîtrise des compétences du C2i niveau 1, désormais remplacé par le PIX, sans toutefois que celui-ci ne soit exigible pour se présenter au C2i niveau 2 métiers du droit. Le PIX comporte 5 domaines de compétences, totalisant 16 compétences numériques transversales, détaillés dans le référentiel national du C2i niveau 2 métiers du droit – PIX pouvant être consultés <https://pix.fr/competences>.

Les spécialisations du C2i niveau 2 continuent d'exister. Une réflexion est en cours au niveau des ministères sur leur devenir, en articulation avec PIX et les besoins des secteurs professionnels concernés.

Le C2i niveau 2 métiers du droit est validé lorsque les domaines du référentiel C2i niveau 2 métiers du droit sont validés. Il n'y a pas de compensation entre les domaines. Un domaine de compétences est validé quand toutes les compétences du domaine sont validées.

Fraude :

Extrait du règlement des examens - risques encourus en cas de fraude :

Relève du régime disciplinaire tout étudiant auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'un contrôle continu ou d'un examen ou d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'UFR ou de l'Université.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative, sans interrompre la participation à l'épreuve du candidat. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude. Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée.

Le Directeur d'établissement, compétent pour engager les poursuites, peut transmettre le dossier au Président de l'Université qui pourra saisir la section disciplinaire (dispositions combinées des articles R. 712-29, R.712-11 et R.712-12 du code de l'éducation) et le Procureur de la République (art. 40 CPP).

Les sanctions disciplinaires encourues en cas de fraude s'échelonnent du simple avertissement à l'exclusion de l'Université ou de tout établissement d'enseignement supérieur public qui peut être définitive. Elles sont inscrites au dossier des étudiants concernés. L'avertissement et le blâme sont effacés automatiquement du dossier au bout de 3 ans si aucune sanction n'est intervenue pendant cette période.

Les peines correctionnelles encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et de 9000 euros d'amende. Aucun certificat de réussite ni de relevé de notes ne peuvent être délivrés avant que la formation disciplinaire ait statué et toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou tentative de fraude entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante.

Lorsque la fraude est découverte après la délivrance du diplôme, l'annulation des épreuves entraîne le retrait du diplôme par les autorités compétentes.

A noter également qu'une charte anti-plagiat (disponible en ligne et affiché) a également été approuvée par les conseils centraux de l'UBO en 2012 et un logiciel de détection de plagiat adopté.

VOS INTERLOCUTEURS

◆ Secrétariat pédagogique / scolarité

Master 1 :

- **Le bureau des inscriptions administratives** (bureau 109 bâtiment principal) : pour toute démarche relative à votre situation administrative (inscription, transfert de dossier, paiement des droits...)
Tél : 02 98 01 60 90
Mail : scolarite-droit@univ-brest.fr
- **Le secrétariat pédagogique de la formation** (bureau 113 bâtiment principal) : pour toute question relative à votre situation pédagogique (choix de matières, examens, validation d'UE ou de semestre, emplois du temps...)
Tél : 02 98 01 60 90
Mail : julie.freiss@univ-brest.fr

Master 2 (pour toutes les démarches) :

- **Secrétariat pédagogique de la formation** (bureau 113, bâtiment principal)
Tél : 02 98 01 60 97
Mail : scolarite-master2DEG@univ-brest.fr ou elodie.rivoal@univ-brest.fr

◆ Responsable de la spécialité droit des personnes vulnérables :

François-Xavier ROUX-DEMARE,
francois-xavier.roux-demare@univ-brest.fr et fxrd@live.fr

◆ Le directeur du département droit :

Il anime le département et l'équipe pédagogique de master et veille au bon déroulement des études. Il est le relais entre les enseignants et la scolarité pour les questions d'ordre pédagogique général. C'est à lui que vous devez adresser, *via la scolarité*, les demandes relevant de la compétence de l'équipe pédagogique. Vous serez informé des décisions vous concernant *par la scolarité*.

◆ Le président de jurys :

Le directeur du master est le président des jurys du master. Il est responsable du bon déroulement des examens et président les délibérations des jurys. C'est à lui que vous devez adresser, *via les scolarités*, vos éventuels recours concernant les examens et les délibérations.

Un jury différent est constitué pour chaque année de master. Sa composition, sous la présidence du directeur du master, est spécifique pour chaque année.

◆ L'équipe pédagogique de master :

Elle est composée des enseignants responsables des différents parcours de la mention Droit et animée par le directeur du département Droit. Elle est chargée de veiller au bon déroulement des études de master, d'informer et de conseiller les étudiants, de statuer sur les demandes suivantes concernant les étudiants inscrits en 1^{ère} année de master :

- validation d'études,
- reprise de notes obtenues dans une autre formation ou une autre université,
- dispense de certains enseignements si vous les avez déjà suivis dans le cadre d'une autre formation.

◆ Vos délégués étudiants :

Ils sont vos **porte-parole au conseil de département** où sont discutées, pour avis, toutes les questions pédagogiques (organisation des études et des examens). Vous les élirez en début d'année universitaire. Faites leur part de vos suggestions ou de vos remarques d'ordre général se rapportant à vos études.

COMMUNICATION DU MASTER SUR LES RESEAUX SOCIAUX



Les indications de ce livret sont données à titre indicatif. En cas de contradiction, seules seront applicables les dispositions du dossier d'habilitation et celles des conseils de l'Université.

Adresse du site de L'U.F.R. :

www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie

UFR DROIT ET SCIENCES ECONOMIQUES

Scolarité - Bureau Administratif -

12 Rue de Kergoat -CS 93837- 29 238 BREST CEDEX 3

☎ 02.98.01.60.89

Pôle Universitaire Pierre Jakes Hélias

18 Avenue de la Plage des Gueux - Creac'h Gwen -

29 000 QUIMPER

☎ 02.98.10.00.40